

Mandat du Comité consultatif des plans d'amélioration de la qualité

Contexte

Depuis l'adoption de la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous* (LEST), une attention accrue est portée à la qualité et à l'amélioration de la qualité (AQ) en Ontario. Au fil du temps, le développement de la capacité d'amélioration de la qualité s'est accentué, et la qualité est devenue un élément important de nos activités systémiques de transformation. Qualité des services de santé Ontario (QSSO) a défini son orientation générale en matière de qualité pour l'avenir, qui est résumée ci-dessous. La stratégie renouvelée témoigne d'un engagement à réagir aux données probantes émergentes et aux lacunes de la qualité repérées grâce aux activités de QSSO ou par d'autres moyens; le programme de plans d'amélioration de la qualité (PAQ) y fait figure de levier central favorisant la participation des fournisseurs de soins de l'ensemble du système à l'amélioration de la qualité.

Approche de QSSO à l'égard de l'AQ

Quatre priorités

1. Reconnaître et planifier les occasions d'AQ

Réagir aux données probantes émergentes et aux questions de qualité. Exploiter pleinement les leviers comme les PAQ dans le cadre de l'approche d'AQ, de la collecte de données et de la production de rapports.

2. Catalyser l'AQ

Travailler avec des partenaires sur des initiatives d'envergure afin d'améliorer la qualité de façon mesurable. P. ex., NSQIP, soutien Health Links, domaines prioritaires des PAQ, intégration des soins avec le programme ARTIC.

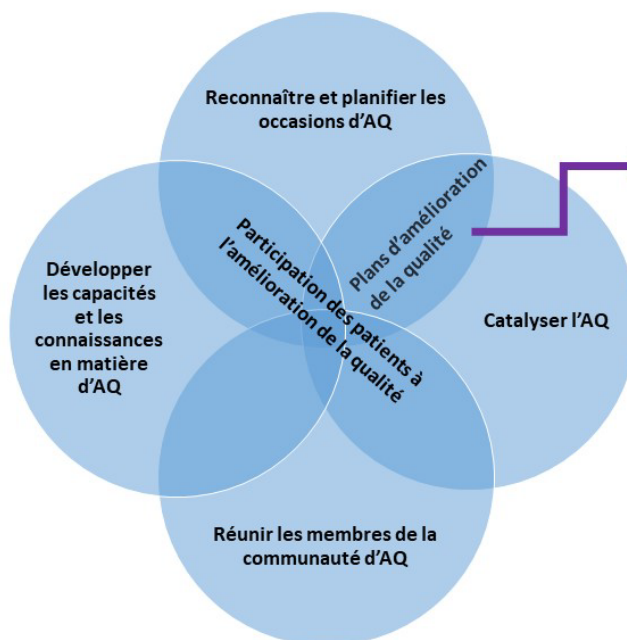
Se servir des données des communautés de pratique et des réseaux d'apprentissage collaboratifs ainsi que des interactions régulières avec ceux-ci pour stimuler l'amélioration touchant des thèmes communs de la qualité.

3. Réunir les membres de la communauté d'AQ

Établir des liens, virtuels et autres, entre les membres de la communauté clinique et ceux de la communauté d'AQ.

4. Développer les capacités et les connaissances en matière d'AQ

Actuellement axé sur le programme IDÉES, qui appuie la formation en gouvernance de conseils.



La production de rapports et l'utilisation des plans d'amélioration de la qualité (PAQ) joueront un rôle essentiel en :

- mettant en évidence les domaines importants d'amélioration de la qualité;
- mettant à l'avant-plan les questions de qualité importantes des divers secteurs;
- donnant aux fournisseurs des renseignements sur les tendances, les pratiques exemplaires et l'expérience en matière d'idées de changement;
- favorisant l'utilisation de données pour soutenir les communautés de pratique et les réseaux collaboratifs axés sur l'amélioration de la qualité.

En 2017-2018, plus de 1 000 organisations ontariennes soumettront leurs PAQ, dans lesquels elles inscriront leurs objectifs annuels et leur engagement public en matière d'amélioration de la qualité. À l'heure actuelle, ces organisations sont des hôpitaux publics, des équipes interprofessionnelles suivant un modèle de soins primaires (p. ex., équipes de santé familiale, centres de santé communautaires, centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones, cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien), des foyers de soins de longue durée et des centres d'accès aux soins communautaires. Un des avantages les plus importants des PAQ dans ces secteurs est qu'ils attirent l'attention sur des questions de qualité exigeant la collaboration de divers milieux de soins pour

susciter l'amélioration de domaines prioritaires, comme les indicateurs d'intégration au système, la prise en charge des maladies chroniques complexes et les soins palliatifs.

Responsabilités de QSSO : Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) s'occupe des politiques stratégiques portant sur l'amélioration de la qualité dans la province, comme la LEST et les autres outils législatifs qui ont un effet direct sur la qualité et l'utilisation des PAQ. En tant que conseiller provincial en matière de qualité et organisme devant collaborer avec le système de santé pour améliorer la qualité, QSSO est chargé d'exécuter un programme complet visant à mettre en œuvre cette orientation politique. QSSO doit :

- déterminer et fixer les priorités des PAQ qui répondent aux besoins systémiques et provinciaux, plus particulièrement celles axées sur la collaboration et l'intégration intersectorielles;
- produire des rapports et se servir des données des PAQ pour soutenir activement l'amélioration et donner des conseils stratégiques au Ministère;
- se servir de ses fonctions et de ses relations pour diriger l'amélioration, établir des liens avec les domaines des normes et de l'élaboration des données probantes, produire des rapports publics, et harmoniser les travaux avec les initiatives d'AQ déjà en cours;
- trouver et élaborer des ressources et des stratégies qui aideront les organisations à réussir la création et la mise en œuvre de leurs PAQ, et travailler en partenariat avec d'autres organisations, agences et associations, dans la mesure du possible;
- veiller à ce que les patients soient bien représentés par les PAQ et les initiatives d'AQ et qu'ils soient invités à y participer de façon appropriée;
- garantir une consultation appropriée des intervenants en ce qui a trait à l'élaboration des PAQ et des priorités des PAQ, ce qui passe notamment par l'établissement de liens avec les RLISS et d'autres partenaires.

Mandat

Le Comité consultatif des plans d'amélioration de la qualité offrira aux responsables des PAQ des commentaires et des conseils stratégiques faisant partie intégrante de la stratégie d'amélioration de la qualité de QSSO. Il guidera l'évolution du programme de PAQ et d'AQ pour que celui-ci soit un levier de changement efficace et qu'il soit un programme complet et intégré soutenant une culture de qualité.

Le Comité aura pour mandat de :

- fournir des conseils sur les priorités annuelles pour les PAQ, assurer une réponse aux données probantes émergentes, et soutenir les stratégies d'amélioration de la qualité déployées dans l'ensemble du système;
- élaborer des stratégies comparant les PAQ aux autres leviers de rendement du système pour en maximiser les effets positifs sur la qualité, ce qui peut comprendre des recommandations sur la mise en place de mesures de soutien à la gouvernance;
- donner des conseils stratégiques sur les intervenants et les occasions d'harmonisation pour s'assurer que les PAQ sont un levier de changement efficace;
- reconnaître les occasions permettant d'harmoniser ou de lier les PAQ à des activités déjà en place ou à de nouvelles activités, comme les travaux des RLISS et d'autres initiatives émergentes (p. ex., PAQ programmatiques);
- déterminer quels sont les meilleurs moyens de transmettre l'information, afin de permettre aux organisations de profiter des leçons tirées des réussites et des échecs des PAQ;
- donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre d'évaluation du programme de PAQ faisant partie intégrante de l'amélioration de la qualité en Ontario;
- recommander des approches visant à harmoniser davantage (au besoin) les PAQ et les stratégies d'amélioration de la qualité ontariennes, comme la Réforme du financement du système de santé (RFSS).

Membres

Le Comité comptera un maximum de 12 à 14 membres. Il sera formé d'experts en amélioration de la qualité, de personnes ayant une expérience vécue de soins (p. ex., patients et aidants) et de personnes ayant des

connaissances de leadership acquises lors de l'élaboration et de l'utilisation de PAQ dans le cadre d'une stratégie sur la qualité adoptée par un cabinet ou une organisation.

N.B. : L'idée n'est pas que le Comité représente tous les groupes d'intervenants intéressés par les PAQ; le Comité s'efforcera d'établir des liens avec d'autres comités de QSSO et du système, selon les besoins.

Composition proposée

- Quatre à six dirigeants ou responsables des pratiques, qui veilleront à la qualité de chaque secteur devant soumettre un PAQ
- Un à trois experts en amélioration de la qualité et en évaluation
- Un représentant des RLISS, qui veillera à l'AQ tout au long de l'entente entre QSSO et les RLISS
- Un ou deux membres du public ayant récemment vécu une expérience de soins
- La directrice, Liaison avec Qualité des services de santé Ontario et élaboration des programmes, ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Le chef, Qualité clinique, Qualité des services de santé Ontario
- La vice-présidente, Amélioration de la qualité, Qualité des services de santé Ontario (coprésidente)

Le Comité consultatif sera coprésidé par un des membres et par la vice-présidente, Amélioration de la qualité.

Durée du mandat

Les membres du Comité seront généralement nommés pour un mandat de deux ans, qu'ils pourront renouveler une fois. Toutefois, pour commencer, certaines personnes auront un mandat d'un an afin d'assurer une rotation échelonnée. Les dates de début et de fin des mandats correspondront à celles de l'année fiscale.

Soutien et secrétariat

QSSO offrira du soutien aux membres du Comité. Le personnel de QSSO qui participera aux rencontres comprendra les personnes suivantes :

- La directrice, Stratégies d'amélioration de la qualité et adoption
- La chef, Stratégies d'amélioration de la qualité et plans d'amélioration de la qualité

* D'autres membres de l'équipe d'amélioration de la qualité et du personnel de QSSO seront invités à certaines réunions au besoin.

Responsabilité et lien hiérarchique

Le Comité consultatif des plans d'amélioration de la qualité conseillera la vice-présidente à l'amélioration de la qualité. Les membres faisant partie de l'équipe de direction rendront des comptes au directeur général de Qualité des services de santé Ontario.

Rencontres

À partir du T1 de 2016, les rencontres auront lieu deux fois par mois (notez que nous avons changé de façon de faire par rapport aux rencontres mensuelles de la période 2015-2016). Les rencontres auront lieu en personne, mais il sera possible d'y participer par téléconférence au besoin. Des comptes-rendus seront rédigés et transmis dans les deux semaines qui suivent les réunions.

Rapport

Les travaux du Comité seront transmis aux groupes et aux comités concernés, comme les tables de qualité régionales.

Évaluation

L'efficacité et le mandat du Comité seront évalués annuellement.